

ACADEMIE DE POITIERS - BACCALAUREAT GENERAL - Session 2017

Scientifique – S

(à l'attention des candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat)

Désignation (épreuve = ép.)	coeff.	nature	durée
Epreuves anticipées			
1. Français*	2	écrite	4h
2. Français	2	orale	20 min
Travaux personnels encadrés seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés	2	orale	30 min (1)
Epreuves terminales			
3. Histoire géographie*	3	écrite	3h
4. Mathématiques*	7 ou 7+2 (2)	écrite	4h
5. Physique-chimie* (9)	6 ou 6+2 (2)	écrite et pratique (3)	3h30 et 1h
6. Sciences de la vie et de la terre* (8)	6 ou 6+2 (2)	écrite et pratique (3)	3h30 et 1h
- ou écologie, agronomie et territoires*	7 ou 7+2 (2)	écrite et pratique	3h30 et 1h30
- ou sciences de l'ingénieur*	6 ou 6+2 (4)	écrite et orale	4h et 20 min
7. Langue vivante 1*	3	écrite + orale (5)	3h
8. Langue vivante 2*	2	écrite + orale (5)	2h
9. Philosophie*	3	écrite	4h
10. Education physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
11. <u>Epreuve de spécialité</u> : une au choix du candidat			
- mathématiques,	2	intégrée à l'ép. n°4	
- ou physique-chimie,	2	intégrée à l'ép. n°5	
- ou sciences de la vie et de la terre	2	intégrée à l'ép. n°6 de SVT	
- ou sciences de l'ingénieur	(4)		
- ou écologie, agronomie et territoires	2	orale	30 min
- ou informatique et sciences du numérique (5)	2	orale	20 min
- EPS de complément (6)	2	CCF	
Epreuves facultatives	2 →	pour la 1 ^{ère} ép. fac.	
2 épreuves maximum au choix du candidat	3 →	pour ép. fac 1 si LCA	
seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés	1 →	pour la 2 ^e ép. fac	
Arts (1 seul domaine) : arts plastiques ou cinéma audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse LCA : latin, LCA : grec Langue vivante 3 Hippologie et équitation (7) Pratiques sociales et culturelles (7) Langue des signes française – LSF EPS (1 au choix) : Natation de distance (800m crawl) ; judo ; tennis ; rugby, basket-ball		orale	musique : 40 min autres arts : 30 mn
		orale	15 min
		écrite ou orale	2h ou 20 min
		CCF	
		CCF	
		orale	20 min
		CCF ou ponctuelle	selon les activités

* Epreuve écrite pouvant faire l'objet d'un oral au second groupe (2 au choix du candidat)

(1) La durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe, sur la base de 10 min par candidat.

(2) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme épreuve de spécialité.

(3) La partie pratique de l'épreuve est réservée aux candidats des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

(4) Les candidats qui choisissent sciences de l'ingénieur comme épreuve n°6 peuvent :

- soit choisir une épreuve n°11 parmi la liste présentée dans le tableau. Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 6,

- soit ne choisir aucune épreuve n°11. Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 8.


(5) L'évaluation orale est effectuée en cours d'année (ECA).

(6) au élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire (lycée Dassault de Rochefort et Cepmo uniquement).

Les candidats à l'épreuve d'EPS de complément ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative d'EPS.

(7) Enseignements assurés dans les établissements relevant du ministre chargé de l'agriculture.

(8) La partie pratique de l'épreuve est réservée aux candidats des établissements scolaires publics et privés sous contrat. Elle repose sur une évaluation des compétences expérimentales organisée en fin d'année scolaire terminale. La note attribuée à l'ensemble de l'épreuve prend en compte les résultats de cette évaluation pour un maximum de 4 points sur 20.

 **Sections européennes**

Les candidats peuvent demander, au moment de l'inscription, que la note obtenue à l'évaluation spécifique soit prise en compte au titre de l'une des deux épreuves facultatives.

La note d'évaluation spécifique comprend pour 20%, la note sanctionnant la scolarité dans la section au cours de la classe terminale et pour 80%, la note résultant d'une interrogation orale ponctuelle en fin d'année de terminale.